



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE
OUVRIERE**

**Section de Paris
DRFIP DE PARIS
SITE REAUMUR**

fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>

Tel: 01 55 80 66 43

Dans l'appel à la grève du 15 mai, seule la FGF-FO comme fédération des fonctionnaires a dit clairement :

- non au pacte de responsabilité,
- non aux 50 milliards d'économies
- non au blocage du point d'indice.

L'IFRAP (institut français pour la recherche sur les administrations publiques) vient de publier une étude sur l'avenir de la DGFIP face à la réforme territoriale. L'IFRAP est un think tank, un laboratoire d'idées regroupant des «experts» qui ne jurent que par les privatisations et la réduction du nombre de fonctionnaires.

La Fondation IFRAP propose quelques pistes de réformes.

Situation actuelle :

En 2001, il y avait plus de 4000 trésoreries, il n'en reste aujourd'hui que 2661 soit une quasi-division par deux en 12 ans.

Dans le cadre de la Démarche stratégique 2013-2018 lancée par le Directeur Général de la DGFIP sur le départ, la réforme territoriale qui s'annonce pourrait permettre de spécialiser les pôles d'expertise sur le plan interrégional.

Les conséquences de la réforme territoriale pour la DGFIP selon l'IFRAP

Ainsi, selon l'étude de l'IFRAP, le remembrement territorial pourrait aboutir à :

- faire passer le nombre des trésoreries mixtes de 1710 actuellement à 400, en leur enlevant le recouvrement de l'impôt. **« Soit une division par 4,3 » !**
- diviser le nombre des trésoreries spécialisées par deux, soit de 951 à 476. Les trésoreries hospitalières pourraient voir leur nombre réduit avec le projet de rapprochement DRFIP/ARS (directions régionales des finances publiques et des agences régionales de santé) dans l'optique de leur regroupement en pôle interrégional.
- une concentration du réseau des SIP et SIE, pour les réduire à 100 SIP et 100 SIE (contre 549 SIP, 537 SIE et 218 SIP- SIE actuellement) !
- regrouper les services fonciers et du cadastre en pôle au niveau régional pour regrouper également la gestion de la fiscalité immobilière avec les Services de la Publicité Foncière (SPF) et les services d'enregistrement.
- l'inter-régionalisation des SPF, ce qui permettrait de les faire passer de 354 à 12 !

L'IFRAP propose toutefois de « maintenir des points de contact », en poursuivant la dématérialisation des déclarations et demandes, et en transférant, moyennant une convention (sous forme de délégation de service public) à la Poste les activités d'accueil du public (« front office ») de la DGFIP !

Enfin, l'IFRAP préconise de supprimer définitivement la séparation ordonnateur-comptable en matière de comptabilité des collectivités locales : *« cela revient à dire qu'à terme, les collectivités territoriales devraient logiquement assumer l'ensemble de leur comptabilité, la responsabilité financière et pécuniaire étant de la sorte transférée en partie aux élus. Les comptables publics restant étant utilisés dans un rôle de conseil, d'analyse et de contrôle des risques en pôles spécialisés »*. Ce serait la fin des trésoreries « collectivités locales » !

Avec le syndicat DGFIP Force Ouvrière, avec la Fédération des Finances, avec la Fédération des Fonctionnaires, avec la Confédération Force Ouvrière nous combattons le pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'économies.

Nous exigeons :

- Retrait du pacte de responsabilité, annulation des coupes budgétaires de 50 milliards d'euros sur les dépenses publiques, dont 18 milliards d'euros pour la seule Fonction Publique de l'État.
- Maintien de tous nos emplois, maintien de tous nos sites, maintien de notre statut particulier.
- Augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice pour tous les échelons,
- Abandon des plans ou « démarches » stratégiques.

A Force Ouvrière ces revendications sont défendues par toutes nos structures et en particulier notre confédération.

C'est pourquoi, le 4 décembre 2014, le vote FO aux élections professionnelles sera un vote contre toutes les mesures d'austérité, pour la défense du statut général et des statuts particuliers, pour l'augmentation de 8% des salaires bloqués depuis juillet 2010, pour la défense du service public, laïque et républicain.